



## 8. Matériel scolaire

Les élèves sont responsables du matériel scolaire mis à leur disposition. Les livres et les cahiers doivent être doublés correctement. Toute perte ou détérioration sera facturée aux parents.

Sauf indication du maître, les travaux des élèves sont écrits à la plume ou au roller friction et les examens à la plume.

## 9. Récréation

Durant la récréation, tous les élèves sont à l'extérieur et **restent dans la cour**. Il est interdit de sortir avec les pantoufles. Les élèves respectent les consignes données par les enseignants. L'espace ping-pong est réservé aux élèves du CO. La place de jeux de la 3<sup>ème</sup> cour est réservée aux élèves de 1H à 4H. L'accès au skate-park est interdit durant le temps scolaire.

## 10. Pantoufles

Les pantoufles sont obligatoires à l'intérieur du bâtiment, pour tous les cours à l'exception des cours d'Activités Créatrices & Manuelles en salle TM.

Les pantoufles de gymnastique en tant que pantoufles d'intérieur ne sont pas admises.

Les élèves ayant l'informatique ou l'économie familiale en dernière heure vont également mettre leurs souliers au vestiaire.

## 11. Tenue vestimentaire

Une tenue propre, adaptée à la vie scolaire ainsi qu'aux activités particulières est exigée.

A l'entrée du bâtiment, les élèves ôtent leur casquette, bonnet et autre couvre-chef.

Les vêtements portant toute forme de vulgarité, d'inscriptions inappropriées ou de violence ne sont pas tolérés.

## 12. Carnet de l'élève

Les élèves ont l'obligation d'être en possession de leur carnet à chaque cours.

Il s'agit d'un document officiel. En cas de perte, de détérioration ou de manque de soin (annotations, dessins,...), il sera remplacé et facturé.

## 13. Toilettes

Sauf autorisation du maître, l'utilisation des WC est interdite durant les leçons.

## 14. Gymnastique

Les élèves se rendant en salle de gymnastique se déplacent en silence. Les élèves arrivent à l'heure au cours suivant.

Les élèves qui ne peuvent pas faire la gymnastique produisent une excuse signée des parents (un certificat médical peut être exigé) et sont durant cette heure chez un enseignant désigné par le maître de gymnastique.

Lorsque la possibilité existe d'aller à la patinoire, les élèves prennent chaque fois en plus des affaires de patin, l'équipement de gymnastique.

Les élèves dispensés de piscine restent au Centre scolaire jusqu'à 16h00.

Les élèves n'ayant pas leurs affaires de sport sont tenus de participer au cours.

## 15. Absences

Une justification écrite et signée des parents est fournie par le biais du carnet de l'élève pour toute absence médicale. Les demandes de congés se font par courrier des parents à la direction de l'établissement.

## **16. Stages**

En principe, les stages 10CO et 11CO ne sont pas autorisés les deux dernières semaines en fin de semestre et en fin d'année scolaire.

## **17. Transports**

Aucun élève ne circule sans un titre de transport. Il est interdit de manger ou de boire dans les cars.

Tout élève ne respectant pas les principes d'ordre, de discipline et de politesse dans les cars peut être l'objet de sanctions de la part de l'école. Le trajet de la maison à l'école est placé sous la responsabilité des parents.

## **18. Dégâts**

Les dégâts causés au matériel, appareil et bâtiment seront facturés aux parents de l'élève responsable.

## **19. Concierge**

Les élèves respectent les directives données par le concierge.

## **20. Attitudes et comportements au sein de l'école**

Tout élève a le droit au respect, à la protection contre toutes formes d'agression. Il a l'interdiction d'user de toute forme violence physique, verbale ou psychologique sur son entourage. Il s'abstiendra de tout comportement indigne.

Il est interdit d'écouter de la musique au moyen d'un casque d'écoute dans l'enceinte de l'école.

La consommation de chewing-gum, de boissons et nourriture est interdite dans le bâtiment et pendant les cours.

L'ordre et la propreté sont de rigueur (papiers, WC, etc...).

L'utilisation de Natel, MP3, IPod, Ipad, montres connectées et tout autre objet permettant de prendre des photos ou de se connecter à Internet à l'école est strictement interdite. Ces appareils seront confisqués et restitués à l'élève sur présentation d'une copie du règlement signée par les parents.

Les rollers, les planches à roulettes et les trottinettes ne sont pas autorisés dans le bâtiment.

Les substances dangereuses pour la santé (tabac, alcool...) sont strictement interdites dans l'enceinte scolaire.

La détention d'objets ou de produits jugés dangereux (pointeurs laser, couteaux ...) est interdite.

Chaque enseignant est en droit de confisquer tous les objets jugés illicites et ensuite de les remettre à la Direction où ils pourront être retirés par les parents.

## **21. Secrétariat**

Avec l'autorisation d'un enseignant, les élèves ont accès au secrétariat durant la récréation.

**Par ma signature, je m'engage à respecter le règlement ci-dessus.**

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature des parents : \_\_\_\_\_